



EXPRESSIS VERBIS asbl  
Madame la Présidente  
Nathalie MEIER –HOTTUA  
Monsieur le Vice-président  
Pierre OBERTIN  
6, rue d'Arlon  
L-8399 WINDHOF

Luxembourg, le 7 juin 2022

**Concerne:** Vos courriers du 22 avril et 26 mai 2022

**Réf. :** 83ex2a1ab

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'accuse bonne réception de vos courriers respectifs du 22 avril 2022 et du 26 mai 2022.

Permettez-moi tout d'abord de relever une erreur d'interprétation des données dans votre courrier sous rubrique. Le risque de contracter la Covid-19 n'augmente pas suite à la hausse du taux de vaccination, mais bien suite à la circulation du nouveau variant Omicron, beaucoup plus transmissible, depuis la fin de l'automne 2021. De plus, selon la littérature scientifique, suite à une immunité induite par la vaccination qui baisse au cours du temps et ne perdure pas au-delà de 6 mois, le risque de contracter la Covid-19 augmente. Dans ce contexte, je vous invite à consulter le deuxième rapport sur l'effectivité vaccinale au Luxembourg (<https://sante.public.lu/fr/publications/r/2e-rapport-effectivite-vaccinale-covid-19.html>).

Je confirme par ailleurs que le taux d'incidence journalier (moyenne mobile sur 7 jours) des personnes vaccinées et testées positives à la Covid-19 et les personnes non-vaccinées et testées positives à la Covid-19 n'est effectivement plus publié depuis le 11 avril 2022.

Il s'avère qu'au vu du variant Omicron, de sa haute transmissibilité mais de sa faible propension à provoquer des formes sévères conduisant à une hospitalisation voire un décès, la publication du taux d'incidence des personnes positives vaccinées ou non-vaccinées ne fait plus de sens.

Il n'est cependant pas exclu que si de nouveaux variants moins transmissibles mais plus agressifs apparaissent, les taux d'incidence journalier des personnes testées positives vaccinées et non vaccinées pourraient à nouveau être publié.

En espérant que ces éléments répondront à vos questionnements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Paulette LENERT  
Vice-Premier ministre  
Ministre de la Santé